Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne
Ensemble, garantissons la ressource en eau potable.

S I A E P D E L A R É G I O N D E G A C É
Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr		
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »		
INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	20/09/2021	Version initiale
V1	21/09/2021	§ 1.6.1 et 1.6.2 : Volume produit par les Favrils §3.3.1 et 6 : Valeur du rendement
V2		
V3		
V4		

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 7
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 7
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 9
      1.6.5. Autres volumes 9
      1.6.6. Volume consommé autorisé 10
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 15
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 17
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 17
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 18
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 19
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 20
4. Financement des investissements 21
   4.1. Branchements en plomb 21
   4.2. Montants financiers 21
   4.3. État de la dette du service 21
   4.4. Amortissements 21
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIAEP DE LA REGION DE GACE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service : Production, Protection de l'ouvrage de prélèvement, Traitement, Transfert, Stockage, Distribution
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aubry-le-Panthou, Cisai-Saint-Aubin, Coulmer, Croisilles, Gacé, Ginai, Gouffern en Auge, Guerquesalles, La Fresnaie-Fayel, La Trinité-des-Laitiers, Le Merlerault, Lignères, Mardilly, Ménil-Froger, Ménil-Hubert-en-Exmes, Neuville-sur-Touques, Orgères, Roiville, Résenlieu, Saint-Evroult-de-Montfort, Saint-Germain-de-Clairefeuille.
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☒ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 16/07/2014 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☑ Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2010
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Avenant N° 1 – GSD Construire sans détruire-
- Nature exacte de la mission du prestataire : Assurer à ses risques et périls la gestion et la continuité du service public de la distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de la délégation (= territoire de la collectivité)

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. *Estimation de la population desservie (D101.1)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 4 843 habitants au 31/12/2020 (4 843 au 31/12/2019).

1.4. *Nombre d'abonnés*

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 773 abonnés au 31/12/2020 (2 762 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Aubry-le-Panthou	69	**70**	
Cisai-Saint-Aubin	132	**132**	
Coulmer	52	**53**	
Croisilles	114	**118**	
Gacé	1 089	**1 089**	
Ginai	48	**48**	
Gouffern en Auge	418	**415**	
Guerquesalles	1	**1**	
La Fresnaie-Fayel	29	**28**	
La Trinité-des-Laitiers	1	**1**	
Le Merlerault	1	**1**	
Lignères	0	**0**	
Mardilly	98	**100**	
Ménil-Froger	41	**40**	
Ménil-Hubert-en-Exmes	98	**97**	
Neuville-sur-Touques	145	**146**	
Orgères	88	**91**	
Roiville	82	**83**	
Résenlieu	107	**107**	
Saint-Evroult-de-Montfort	128	**131**	
Saint-Germain-de-Clairefeuille	21	**22**	
Total	**2 762**	**2 773**	**+0.4%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 8,48 abonnés/km au 31/12/2020 (8,46 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,75 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,75 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 178,74 m^3/abonné au 31/12/2020. (169,96 m^3/abonné au 31/12/2019).

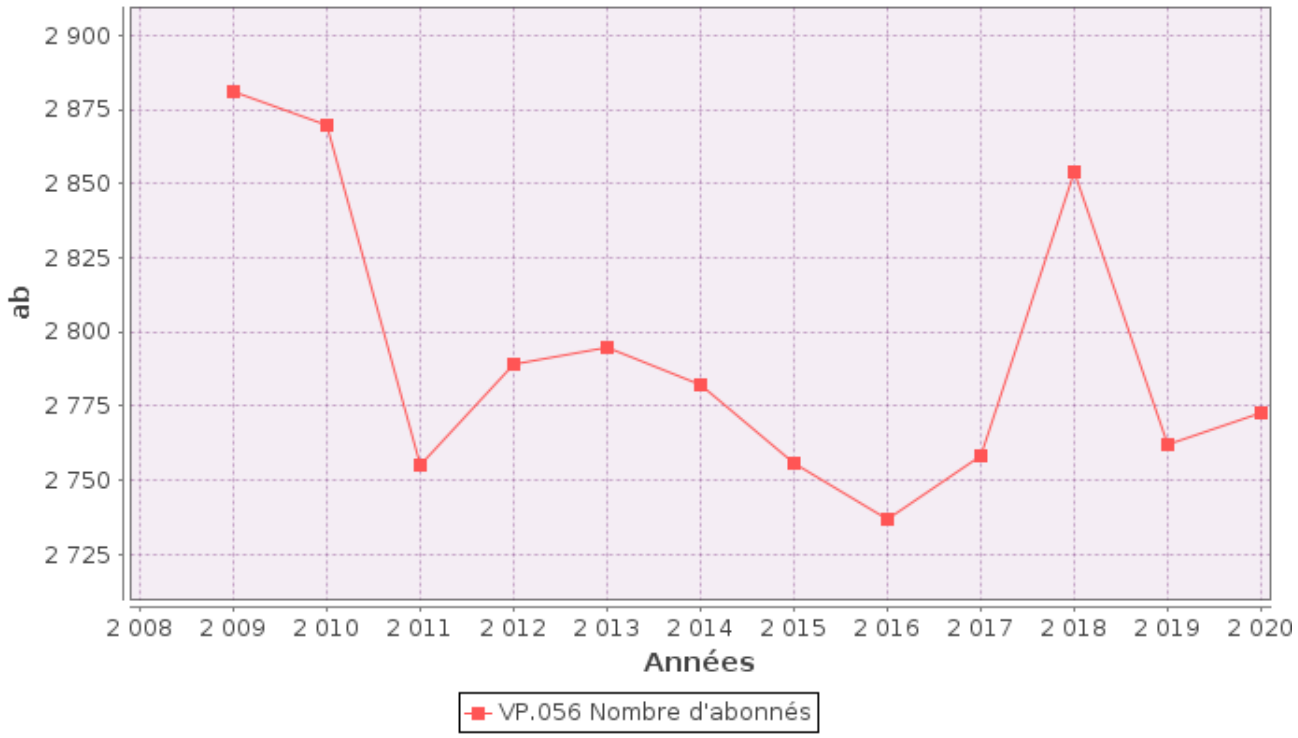

1.5. *Eaux brutes*

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève nc m³ pour l'exercice 2020 (nc pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Source "La Gare"	Eau souterraine	48 m³/h	____	____	____%
Forage "Les Favrils"		13 m³/h	____	____	____%
Forage "Le Blanc Buisson"		120 m³/h	____	____	____%
Captage "Le Manet"		60 m³/h	____	____	____%
Captage "Les Atelles"		50 m³/h	____	____	____%
Total			nc	nc	____%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

nc : non communiqué par la SAUR
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

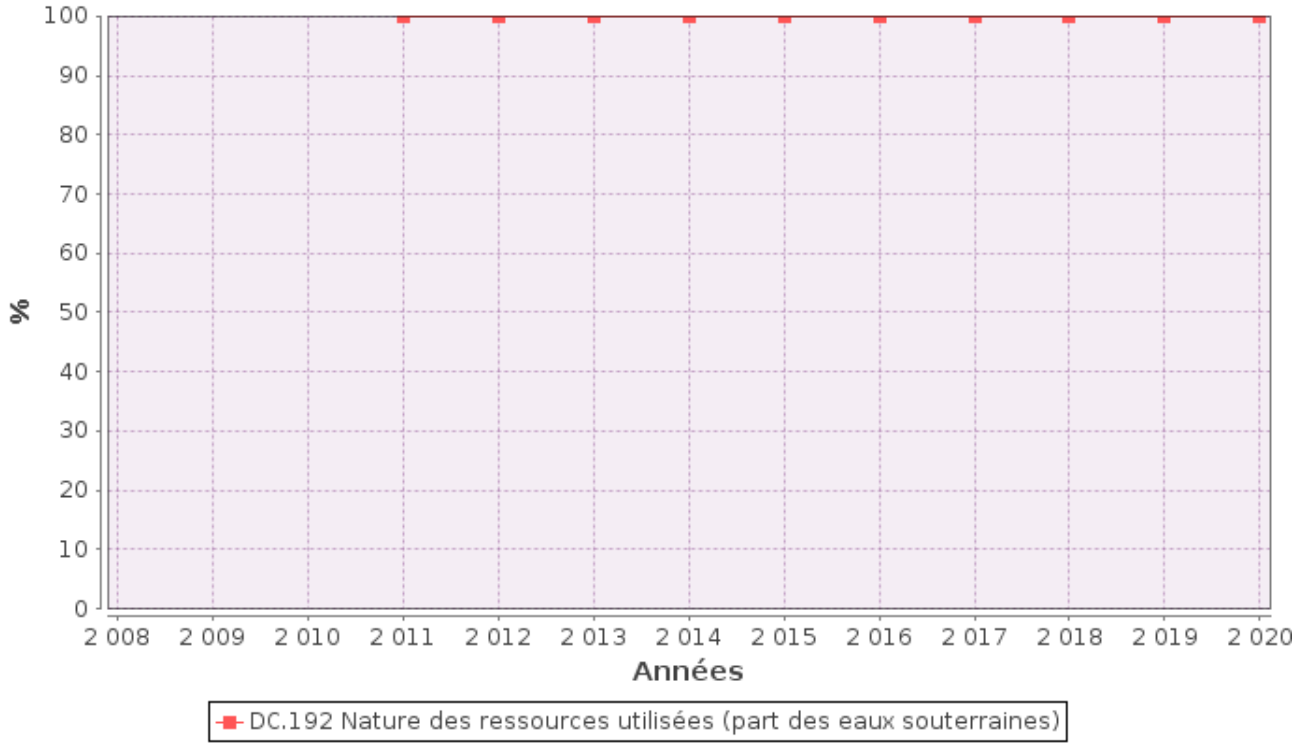

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6. *Eaux traitées*

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

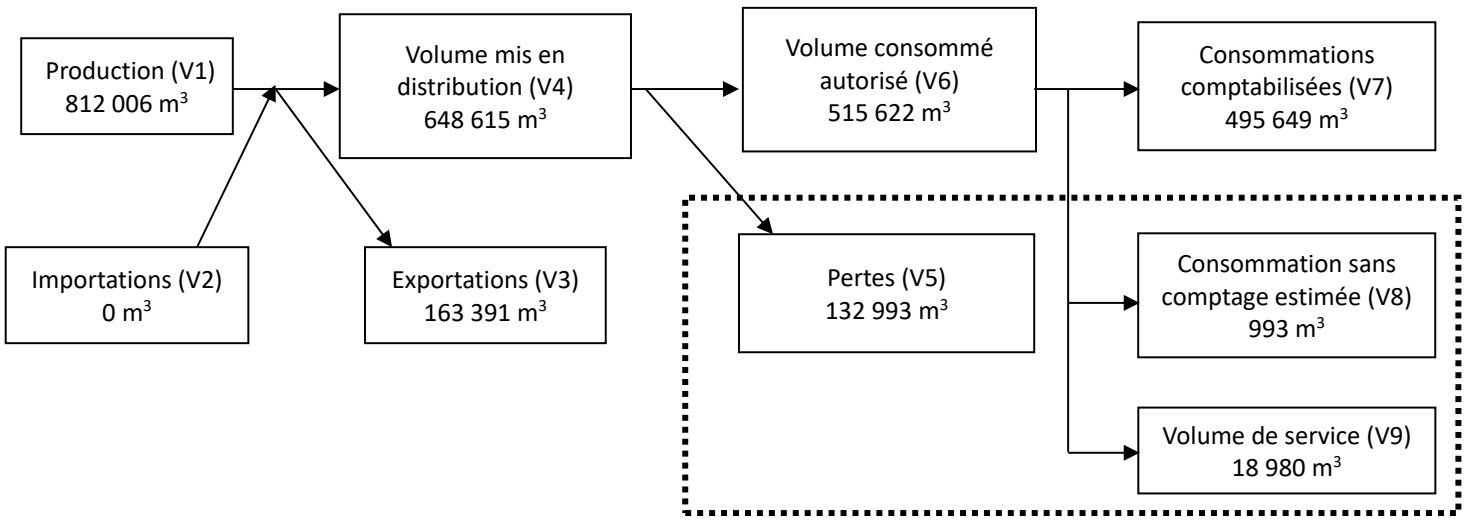

1.6.2. *Production*

Le service dispose de 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de production de Mardilly – Le Blanc Buisson	Déferrisation par filtre à sable et désinfection par chloration
Station de production les Favrils	Désinfection par chloration
Station de production Mané	Désinfection par chloration
Station de production « Les Atelles »	Désinfection par chloration
Station de production « La Gare »	Désinfection par chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Source "La Gare"	6 695	0	-100%	0
Forage "Les Favrils"	15 765	0	-100%	80
Forage "Le Blanc Buisson"	402 480	415 883	3,3%	80
Captage "Le Manet"	144 215	141 217	-2,1%	80
Captage "Les Atelles"	222 618	254 906	14,5%	80
Total du volume produit (V1)	**791 773**	**812 006**	**2,6%**	**80**

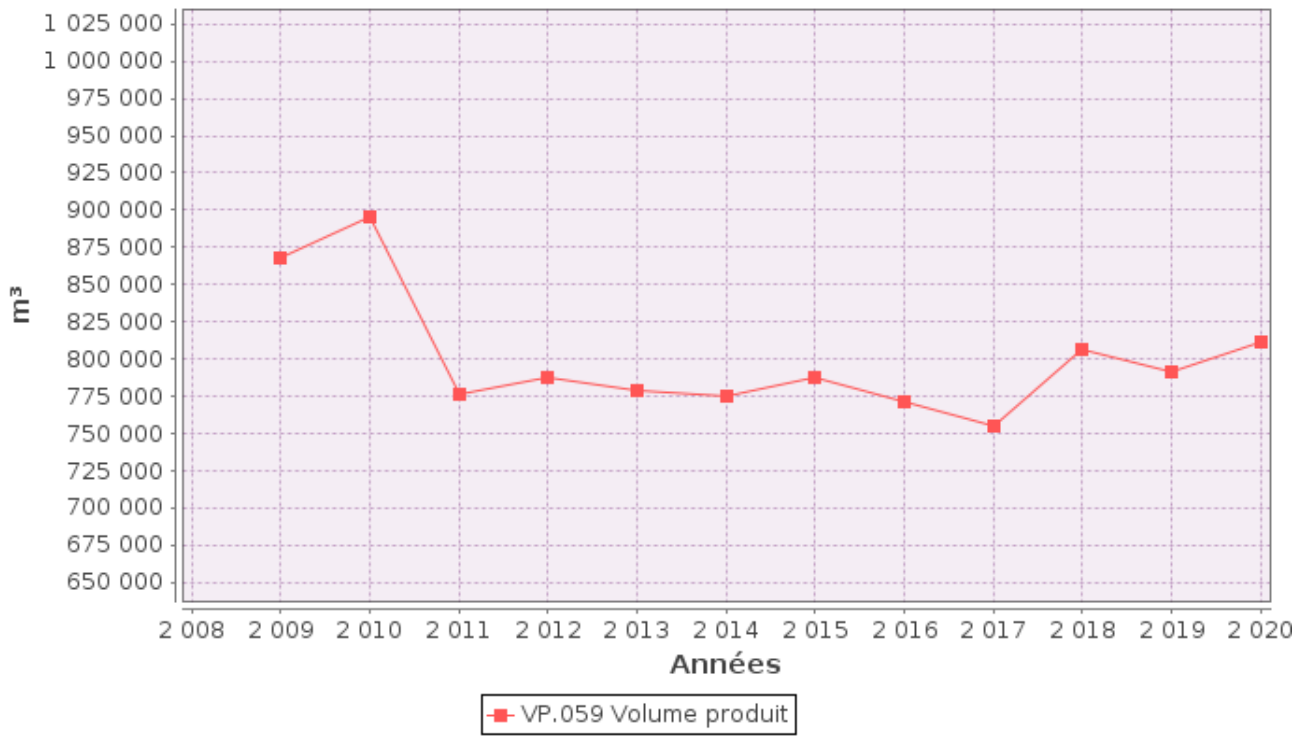

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Sans objet

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	469 436	495 649	5,6%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**469 436**	**495 649**	**5,6%**
SIAEP de la Région de Champosoult	3 772	8 317	+120.5%
SAEP de la Région de Trun	162 581	155 072	-4.6%
Total vendu à d'autres services (V_3)	**166 353**	**163 391**	**-1,8%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

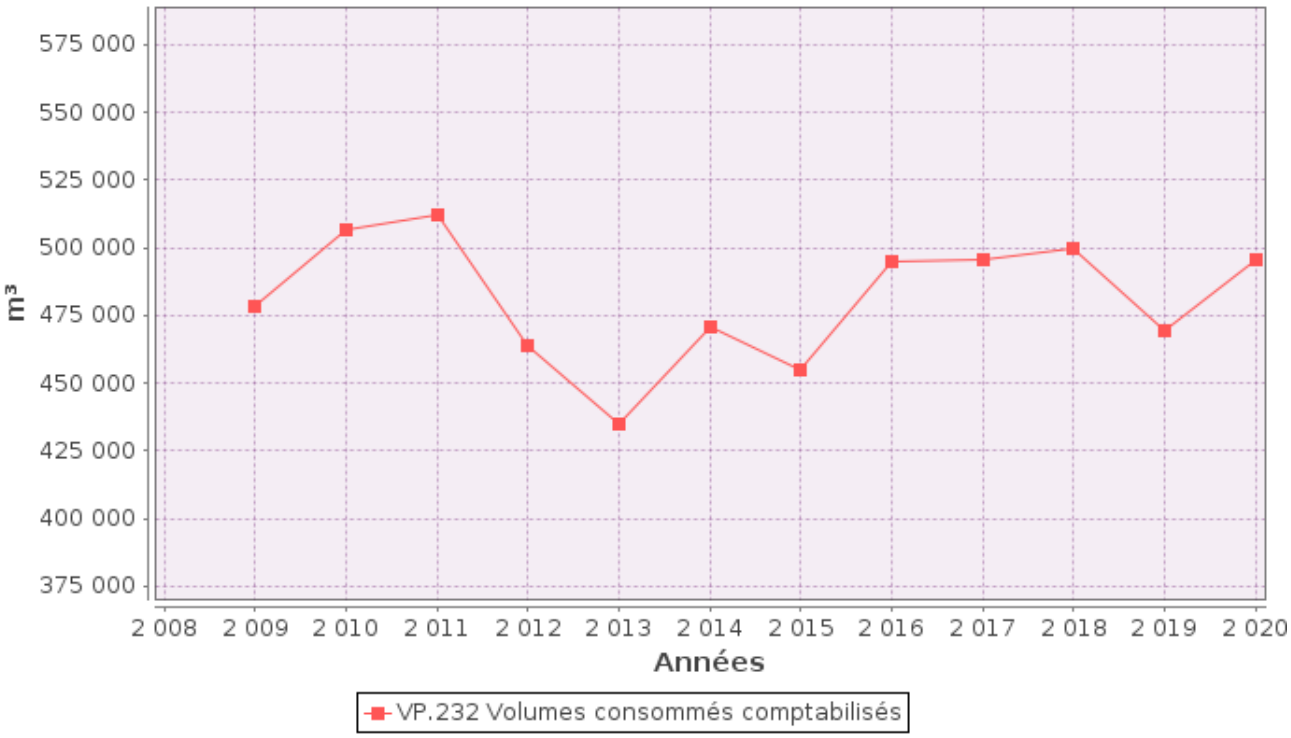

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**864**	**993**	**14,9%**
Volume de service (V9)	**17 524**	**18 980**	**8,3%**

<u>Commentaire concernant le volume de service</u> : Volume de service important dû à la pose de purge automatique pour régulariser la problématique CVM.
La bâche de Mardilly n'a pas été nettoyée en 2020, bien que le nettoyage annuel soit obligatoire : présence d'un nid de guêpes.

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**487 824**	**515 622**	**5,7%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 326,88 kilomètres au 31/12/2020 (326,58 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____€ au 01/01/2020
_____€ au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	15 €	15 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,6 €/m³	0,6 €/m³
	Prix au m³ de 121 à 200 m³	0.6 €/m³	0.6 €/m³
	Prix au m³ de 201 à 1 000 m³	0.5 €/m³	0.5 €/m³
	Prix au m³ de 1 001 à 5 000m³	0.45 €/m³	0.45 €/m³
	Prix au m³ au delà de 5 000 m³	0.15 €/m³	0.15 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1] y compris location du compteur	41,02 €	42,6 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,565 €/m³	0,586 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,067 €/m³	0,072 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m³	0,22 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/10/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,00	15,00	0%
Part proportionnelle	72,00	72,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	87,00	87,00	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	41,02	42,60	3,9%
Part proportionnelle	67,80	70,32	3,7%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	108,82	112,92	3,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,04	8,64	7,5%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	12,66	12,92	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	47,10	47,96	1,8%
Total	**242,92**	**247,88**	**2%**
Prix TTC au m^3	**2,02**	**2,07**	**2,5%**

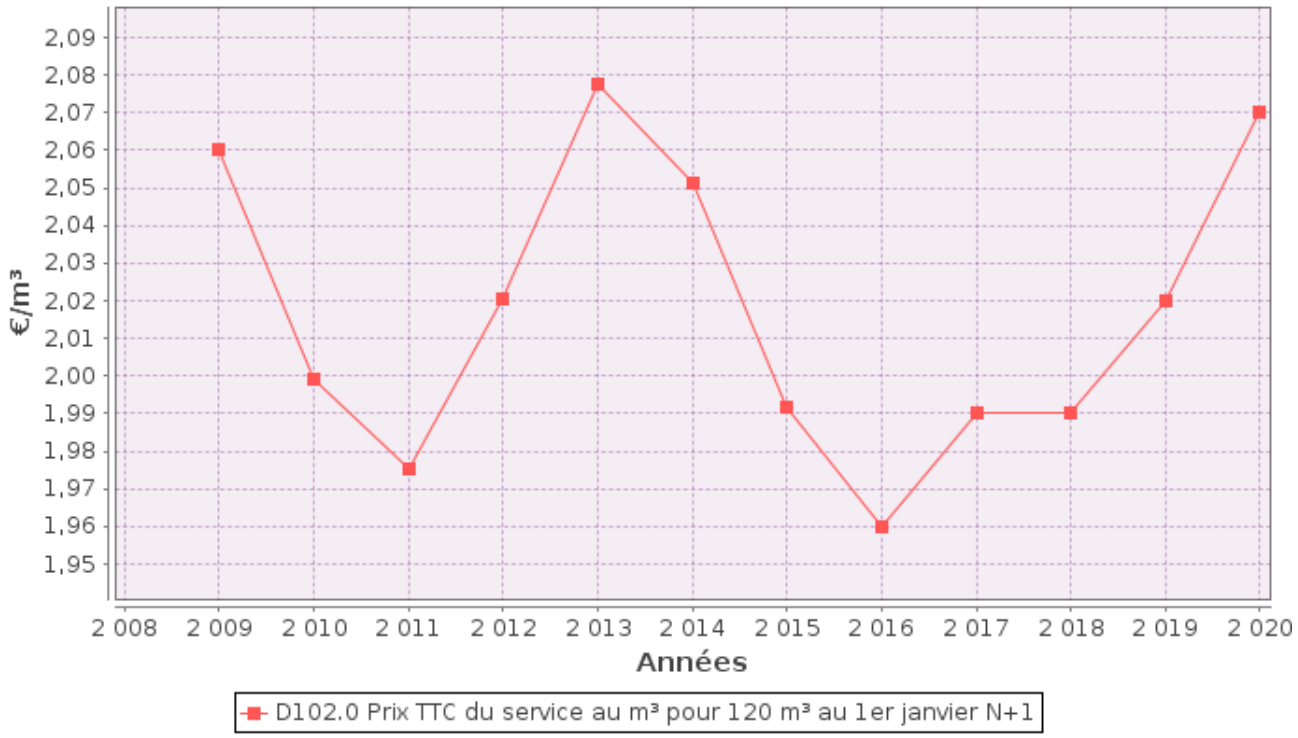

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de _____m³/an (_____m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

_____
_____
_____
_____

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	**265 359.94**		
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	**265 359.94**	**327 693.03 ***	_
Recettes liées aux travaux	0		
Contribution exceptionnelle du budget général	500	**0**	
Autres recettes (Bail antenne orange)	4 370.54	4 414.24	
Total autres recettes	**4 870.54**	**4 414.24**	
Total des recettes	**270 230.48**	332 107.27 *	_

* : Valeur erronée , surestimée par la SAUR

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	**367 200**	**371 700**	**1.2%**
Recettes liées aux travaux	9 600	7 700	**-19.8%**
Autres recettes (préciser)	20 100	19 600	**-2.5%**
Total autres recettes	**29 700**	**27 300**	**-8.1%**
Total des recettes	**369 900**	**399 000**	**+7.9%**

* : Valeur erronée , surestimée par la SAUR

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 699 393.03* € (632 559 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	42	1	43	0
Paramètres physico-chimiques	42	0	43	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	97,6%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,87%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	99,83%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	82,6 %	83,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,49	5,69
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	75,1 %	76,4 %

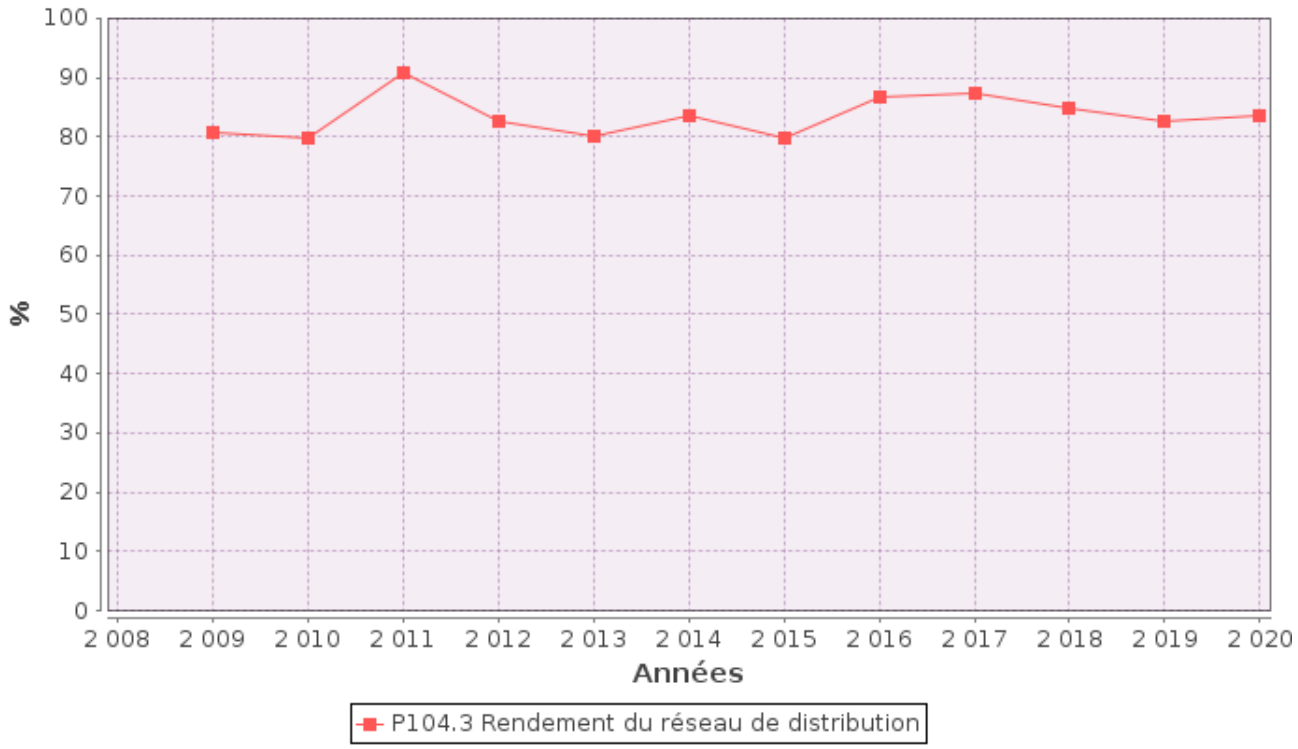

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m^3/j/km (1,3 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m^3/j/km (1,2 en 2019).

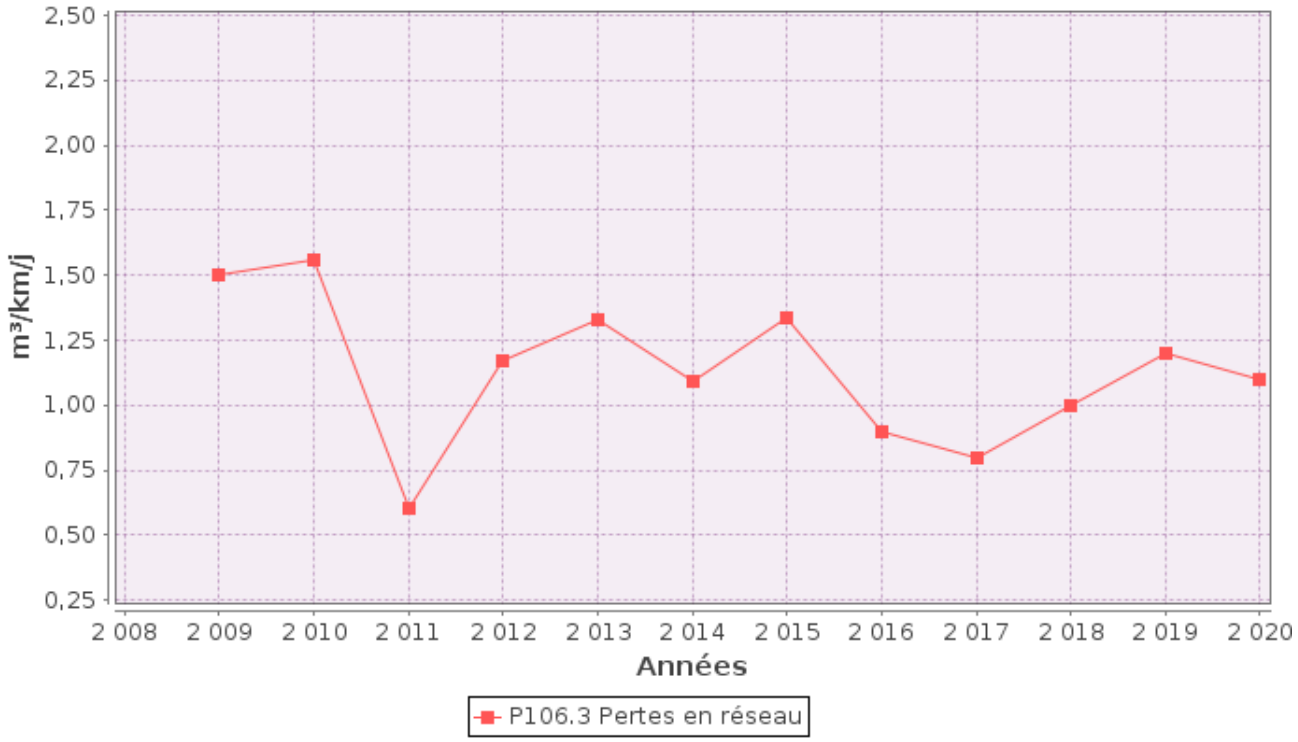

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1.35	1.206	2.15	0	0.864

Au cours des 5 dernières années, 5,57 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,34% (0,29 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (65,2% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	2 853	2 865
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	17	10
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	71	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.6%	0.3%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2.5%	0%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	67 788	227 311
Montants des subventions en €		AESN : 58 650.00
Montants des contributions du budget général en €	67 788	168 661.81

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 853.07	15 772.34
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 638.77	3 080.73
	en intérêts	1 250.37	1 075.05

4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 133 159.56 € (131 291.50 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Se référer au point 4.6		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude patrimoniale réseau		91 640 € HT
Marché de petites fournitures	2018 à 2021	35 000 € HT
Lancement consultation pour renouvellement DSP par ADM Conseil		11 554.20 € HT
Marchés à bons de commande de travaux divers de canalisations	2019 à 2022	200 000 € H.T

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.
134,04 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0003 €/m^3 pour l'année 2020 (0,0001 €/m^3 en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
/	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 843	4 843
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,02	2,07
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,6%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	97,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,6%	83,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,3	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,2	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,29%	0,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	65,2%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0001	0,0003